

La société de gestion Moneta Asset Management, qui a fait une démarche auprès de l'AMF, conteste le prix de 20 euros par action que Colony Capital prévoit de proposer.

Le Echo
19/01/2006

Buffalo Grill : le retrait de la cote par Colony Capital pourrait être contesté

+ La prise de contrôle du groupe de restauration commerciale Buffalo Grill par Colony Capital est loin d'être une formalité. Le gestionnaire américain de fonds d'investissement, qui a été momentanément dans l'impossibilité de pouvoir déposer une offre publique de retrait, risque désormais de devoir faire face à une opposition.

La société de gestion Moneta Asset Management, qui détient environ 1 % du capital, a récemment fait une démarche auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF), contestant ce projet, qui n'est pas encore formalisé.

Selon elle, les 20 euros par action, que veut proposer Colony, seraient en deçà de la valorisation réelle de Buffalo Grill. « *Quelle que soit la méthode d'évaluation utilisée, le prix est au minimum 25 euros* », souligne Romain Burmand, son président. Selon lui, si peu de détenteurs de titres ont répondu à l'OPA – sur les 23,17 % de flottant, Colony Capital n'a finalement ramassé qu'environ 6 % –, c'est en raison du montant de l'offre. Il réclame davantage.

La possibilité offerte à certains de prendre une participation dans le nouveau holding de

contrôle de Buffalo Grill, ColBison (filiale de Colony et Eurazeo) constituerait un « *complément de rémunération* » à ces 20 euros jugés trop faibles, et remettrait en cause le principe d'égalité de traitement des actionnaires.

Pas de commentaire de l'AMF

Sont concernés le fondateur et ancien patron de la chaîne de restauration, Christian Picart, qui a cédé son bloc de contrôle, opération initiale au lancement de l'OPA, mais aussi le fonds spéculatif Amber Fund.

Achetant des titres sur le marché au moment de l'OPA, ce

dernier a rendu impossible l'éventualité d'un retrait de la cote de la société jusqu'à ce que SAIP, le véhicule d'investissement de ColBison, conclue avec lui un accord (« Les Echos » du 26 décembre dernier), prévoyant l'apport des titres d'Amber (11,2 % du capital au total) et l'entrée du fonds au capital de ColBison à hauteur de 7 %.

Ces deux transactions venant d'être concrétisées, la SAIP prépare désormais son projet d'offre de retrait. L'AMF se refusait hier à tout commentaire.

RENAUD HONORÉ
ET CHRISTOPHE PALIERSE